

<u>Nombre de conseillers</u>	L'an deux mille vingt- trois, le 09 juin, les membres du Conseil
En exercice : 15	Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Salle du Conseil
Présents : 12	Municipal à la MAIRIE DE DELME, après convocation légale sous la
Votants : 15	Présidence de Monsieur Loïc KLOPP, Maire.
<u>Date de la convocation</u>	<u>Etaient présents</u> : M. Loïc KLOPP, M. Philippe EULRY, Mme Monique
02.06.2023	GUDIN M. Emmanuel COLSON, Mme Elisabeth CHABEAUX, Mme Francine
	FRANCOIS, M. Claude CORSAINT, Mme France BERETTA, M Xavier
	GROSCLAUDE, M. Michel FORFERT, Mme Christelle LEDIG, M. Stéphane
	BOURGUIGNON
	<u>Etait absent</u> :
	<u>Etaient excusés</u> :
	Mme Christelle PILLEUX a donné procuration à M. Claude CORSAINT
	M. Didier THESE a donné procuration à Mme Francine FRANCOIS
	Mme Claire MATHE a donné procuration à Mme France BERETTA

Un scrutin a eu lieu, Madame Christelle LEDIG a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1. SIVOM Entre Seille et Nied – Retrait des Commune d'Alaincourt-la-Côte et de Juville

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SIVOM Entre Seille et Nied en date du 05 mai 2023, relatif à la demande de retrait des communes d'ALAINCOURT LA COTE et JUVILLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, favorable aux demandes de retrait des communes d'ALAINCOURT-LA-COTE et de JUVILLE.

2. Renouvellement des baux de chasse pour la période 2024-2033 – Désignation de 2 conseillers municipaux siégeant à la Commission Consultative Communale de Chasse (4C)

Le Maire et deux conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal représentent la Commune au sein de cette commission.

La commission est obligatoirement consultée sur la consistance des lots, les demandes de réserves et d'enclaves, le choix du mode de mise en location des lots, l'agrément des candidatures à la location, les sujets relatifs à la gestion du lot de chasse, une demande de sous-location, de cession ou de résiliation par le locataire.

La 4C se réunit obligatoirement en présentiel pour la validation du lot et des réserves, ainsi que pour l'agrément des candidatures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Madame Francine FRANCOIS et Monsieur Stéphane BOURGUIGNON, comme membres de la Commission Consultative Communale de Chasse.

3. Renouvellement des baux de chasse pour la période 2024-2033 – Choix du mode de consultation des propriétaires sur la destination du produit de la chasse

Tous les propriétaires fonciers de la commune doivent être recensés et consultés sur l'affectation du produit de la location de la chasse.

Il existe deux modes de consultation (obligatoire) des propriétaires :

- soit une réunion des propriétaires intéressés,
- soit une consultation écrite de ces derniers.

Cette décision prend la forme d'un arrêté municipal pris après délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal choisit, à l'unanimité, la consultation écrite des propriétaires sur la destination du produit de la chasse.

Pour information, à l'issue de la consultation réalisée, un procès-verbal sera établi afin de constater le choix des propriétaires.

4. Clinique vétérinaire du Saulnois – Signature d'un partenariat pour la stérilisation de chats errants sur la Commune

La clinique vétérinaire du Saulnois participe régulièrement à des opérations de stérilisation de chats errants sur le secteur.

La commune peut mener une campagne de stérilisation en signant un partenariat avec la clinique vétérinaire : il convient de fixer le montant alloué pour une année civile.

Montant proposé : 1000.00 € (représentant 10 stérilisations de mâles et 10 ovariectomies)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer un partenariat avec la Clinique vétérinaire du Saulnois, sur une base annuelle de 1000.00 € (mille euros).

5. Recrutement – Création d'un poste dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – CUI – 25/35^{ème}

Le dispositif a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emplois rencontrant des difficultés particulières d'accès à emploi.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie d'exonération partielle de charges et l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 60%.

Une délibération fixant les conditions du contrat doit être prise : contenu du poste, durée du contrat, durée hebdomadaire de travail et rémunération doit être prise.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre « Contrat Unique d'Insertion – CUI » dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent technique aux espaces verts et à la propreté de la commune
- Durée du contrat : 9 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 25 heures
- Rémunération : sur la base du SMIC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la création du poste CUI – Contrat Unique d'Insertion dans les conditions présentées et autorise Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi Grand Est et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne recrutée.

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	5.7	Intercommunalité	SIVOM Entre Seille et Nied – Retrait des Commune d'Alaincourt-la-Côte et de Juville	2023/013
2	9.1	Autres domaines de compétences des communes	Renouvellement des baux de chasse pour la période 2024-2033 – Désignation de 2 conseillers municipaux siégeant à la Commission Consultative Communale de Chasse (4C)	2023/013
3	9.1	Autres domaines de compétences des communes	Renouvellement des baux de chasse pour la période 2024-2033 – Choix du mode de consultation des propriétaires sur la destination du produit de la chasse	2023/013

4	7.10	Finances locales – Divers	Clinique vétérinaire du Saulnois – Signature d'un partenariat pour la stérilisation de chats errants sur la Commune	2023/013
5	4.4	Autres catégories de personnels	Recrutement – Création d'un poste dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – CUI – 25/35 ^{ème}	2023/013

NOM / PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
KLOPP LOIC	MAIRE	
EULRY PHILIPPE	1 ^{er} ADJOINT	
GUDIN MONIQUE	2 ^{ème} ADJOINT	
COLSON EMMANUEL	3 ^{ème} ADJOINT	
CHABEAUX ELISABETH	4 ^{ème} ADJOINT	
PILLEUX CHRISTELLE	CONSEILLER MUNICIPAL	A donné procuration à M. CORSAINT
FRANCOIS FRANCINE	CONSEILLER MUNICIPAL	
CORSAINT CLAUDE	CONSEILLER MUNICIPAL	
THESE DIDIER	CONSEILLER MUNICIPAL	A donné procuration à Mme FRANCOIS
BERETTA FRANCE	CONSEILLER MUNICIPAL	
GROSCLAUDE XAVIER	CONSEILLER MUNICIPAL	
MATHE CLAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL	A donné procuration à Mme BERETTA
FORFERT MICHEL	CONSEILLER MUNICIPAL	
LEDIG CHRISTELLE	CONSEILLER MUNICIPAL	
BOURGUIGNON STEPHANE	CONSEILLER MUNICIPAL	

